

**Décision n° P 2021- 36 en date du 22 mars 2021  
du président du directoire portant délégation de signature  
à la personne responsable de l'accès aux documents administratifs  
et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques**

Le président du directoire,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 300-2, L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 17,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** la décision n° D 2020-25 en date du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris.

**Décide :**

**Article 1**

Mme Nathalie SYNDIQUE, responsable juridique au sein de la direction juridique de la Société du Grand Paris, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

**Article 2**

Délégation est donnée à Mme Nathalie SYNDIQUE en sa qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, à l'effet de signer, au nom du président du directoire, tout acte ou document relevant de l'exécution de ces attributions.

### **Article 3**

La décision P2020-59 du 24 septembre 2020 est abrogée.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint-Denis      22 mars 2021

  
Jean-François MONTEILS